

Avenir Evianais

Reprise des entraînements en salle

Protocole de reprise

Dans le cadre d'une possible reprise des entraînements au sein du gymnase de la Léchère, salle d'entraînement du club de l'Avenir Evianais, les mesures présentées ci-dessous fixent le protocole médicale et sanitaire indispensable à la reprise des entraînements.

Notre base de travail pour ce protocole est le protocole sanitaire transmis par la Fédération Française de gymnastique. Nous avons adapté les mesures en fonction des activités de notre club ainsi qu'à la salle d'entraînement.

- Principes généraux
 - Limitation du nombre de gymnastes par groupe
 - Limitation du nombre de groupes pouvant reprendre les entraînements
 - Limitation du nombre de groupes présents en même temps dans la salle
 - Mise en place de zones d'entraînement
 - Adaptation des entraînements en fonction des règles sanitaires

- Éléments de contexte

La majorité des disciplines gymniques qui reprendront durant l'été, sont des activités sans contact avec d'autres athlètes – Gymnastique Artistique Féminine et Masculine / section trampoline et Teamgym.

Les différentes disciplines se pratiquent dans le gymnase dont les volumes sont importants par rapport au nombre de gymnastes présents en même temps dans la salle.

L'autorisation de reprise des entraînements sera limitée aux groupes compétitions et aux stages d'été (si acceptation et dans les limites fixées au vu des règles de distanciation et de regroupement).

Un échauffement pourra être envisagé à l'extérieur du gymnase, si les conditions météorologiques le permettent afin de réduire le temps d'activité à haut volume respiratoire dans un même espace.

- Information des gymnastes, des entraîneurs et des parents

Une communication sera faite avant la reprise des entraînements par le Président pour sensibiliser les entraîneurs sur les risques de transmission du COVID et ses conséquences ainsi que sur

l'application des mesures barrières dans l'environnement sportif. Les notions pratiques de lavage des mains, d'espace propre et d'espace à risque leur seront enseignées.

Chaque entraîneur devra ensuite prévoir une réunion d'information avec les gymnastes et les parents pour leurs exposer les nouvelles règles d'entraînement et d'accès au gymnase.

- Déclaration des gymnastes et entraîneurs

Une déclaration de choix éclairé du gymnaste et de ses représentants légaux de vouloir reprendre les entraînements en connaissance du risque, sera demandée avant la reprise.

Cette déclaration engagera le gymnaste à respecter les mesures barrières dans le cadre de l'entraînement.

Le gymnaste et les entraîneurs s'engagent à déclarer le plus précocement possible tout symptôme compatible avec un COVID ou tout contact proche avec un malade COVID, au club et à ne pas se présenter dans la salle dans ce cas.

- Respect des mesures barrières

Taille des groupes / distanciation

Les règles générales seront appliquées. Elles seront réévaluées en fonction de la taille et du volume de la salle, du nombre d'agrès ou d'ateliers, des possibilités d'aération pour respecter les mesures de distanciation recommandées dans le cadre d'une activité sportive.

La composition des groupes et les horaires d'entraînements des groupes devront être soumis au comité directeur pour validation en fonction de la fréquentation de la salle et du nombre de groupes présents en même temps.

Une feuille de présence devra être tenue à jour pour chacun des entraînements. Cette feuille de présence sera transmise de manière hebdomadaire au secrétariat du club. La gestion des présences au sein de la structure facilitera la prise de mesures en cas de contamination.

Lavage des mains et hygiène générale

Un lavage des mains au savon sera systématique avant l'entrée dans la salle spécialisée. Puis en fin d'entraînement.

Ce lavage des mains sera renouvelé régulièrement en cours d'entraînement. Sa fréquence sera en fonction de l'organisation de la séance (passage d'un seul ou de plusieurs gymnastes par agrès) et de la capacité des gymnastes à ne pas porter les mains au visage jugée par l'entraîneur. Pour les gymnastes utilisant de la magnésie, l'utilisation de la solution hydroalcoolique durant l'entraînement est non recommandée car inefficace (privilégier le lavage au savon).

L'accès au gymnase restera interdit aux parents et l'entrée et sortie du gymnase devront se faire en suivant nos fléchages afin d'éviter tout croisement avec d'autres groupes.

Port du masque / parade

Le port du masque n'est pas envisagé pour les gymnastes. Il sera obligatoire pour les entraîneurs. (Cette décision pourra être réajustée en fonction de l'évolution de la situation).

Les parades seront proscrites à l'exclusion des interventions de sécurité (en cas de chute ou position dangereuse du gymnaste)

Matériel / recommandations :

Nettoyage quotidien avec une substance désinfectante du matériel gymnique. Afin de dépasser les difficultés relatives à l'utilisation des praticables au regard des réserves émises sur les moquettes, le praticable ne sera utilisé que recouvert de la bâche spécialement conçue pour cet agrès. Celle-ci pourra être lavée et désinfectée plus facilement à la fin de chaque entraînement. Cette disposition permettra d'éviter tout contact avec la moquette.

L'utilisation des fosses de réception (barres asymétriques côté GAF) et barres parallèles (côté GAM) sera interdites sans surtapis, dont la surface peut être désinfectée.

Désinfection des agrès entre chaque gymnaste.